

Nettoyage: le RSA

Le revenu de solidarité active (RSA) est censé encourager l'activité professionnelle, et lutter contre l'exclusion. Les entreprises du secteur de la propreté considèrent qu'il ouvre la porte à une concurrence déloyale.

Les entreprises du nettoyage veulent-elles jeter le bébé alors que l'eau du bain n'a pas encore coulé? Le Revenu de solidarité active (RSA) n'entre en vigueur que le 1^{er} juin, mais il suscite déjà la polémique dans la région. Voté en novembre dernier par le Parlement, ce dispositif sonne le glas du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation parent isolé (API). Dans l'affaire Adoma (lire ci-dessous), les salariés des entreprises autrefois titulaires des marchés de nettoyage de l'ex-Sonacotra sont persuadés d'avoir perdu leur emploi au profit de deux régions d'insertion sociale pour la simple et bonne raison qu'elles feraient travailler des bénéficiaires du RSA, dispositif testé à Marseille depuis

le 1^{er} janvier 2008. Cette thèse est aussi soutenue par leur avocat. «La coïncidence est pour le moins troublante», affirme M^e Bernard. C'est peut-être un mauvais hasard, mais je ne crois plus trop au hasard», arguement-il en considérant que le RSA ait pu, en l'espèce, «être dévoyé de son objet».

Un sas vers l'emploi

Rapporteur au Sénat du projet de loi généralisant le revenu de solidarité active, Bernadette Dupont s'oppose à ce raccourci. «C'est trop facile d'accuser le RSA», déclare-t-elle depuis le Palais du Luxembourg. Selon la sénatrice UMP, c'est même «un faux problème» dont la solution serait plutôt à chercher du côté du mode de fonctionnement des sociétés de nettoyage (lire page ci-contre). Elle

admet toutefois que le dispositif puisse, «à court terme», constituer un appel d'air en faveur des associations et entreprises d'insertion professionnelle. Une brèche dans laquelle s'engouffre la Chambre régionale des entreprises de propreté du Sud-Est (CREPSE) qui tire à boulets rouges contre ces «concurrents déloyaux».

«Sur le web, ces associations s'affichent comme de vraies entreprises. Elles bénéficient pourtant de subventions, de contrats aidés et d'un régime fiscal bien plus favorable que le secteur marchand», argumente Marc Foulon, le secrétaire général du CREPSE. «Il faut que l'insertion reste un sas vers l'emploi. Elle n'a pas à se substituer aux entreprises privées», ajoute-t-il. Du côté de la Fédération du bâtiment des Bouches-du-Rhône, le

son de cloche est tout autre. Mobilisée depuis 15 ans sur ces questions, l'organisation patronale a mis en place une association de 140 employeurs qui accompagne des personnes en insertion vers un emploi dans le bâtiment.

Une logique pleine de raccourcis

«Le RSA n'a rien à voir avec l'insertion par l'activité économique, assure Jean-Christophe Galeazzi. C'est un complément de revenus, pas une concurrence déloyale», précise le responsable de cette structure, en garantissant que le secteur du BTP est étranger à cette polémique. «Cette logique est pleine de raccourcis», conclut-il. À confirmer dès le 1^{er} juin.

GEOFFREY DIRAT

Mode d'emploi

■ Porté sur les fonds baptismaux par le Haut Commissaire aux solidarités actives, Martin Hirsch, le Revenu de solidarité active doit palier les manques du RMI, en incitant davantage ses bénéficiaires à retrouver une activité.

454 euros pour un célibataire

D'un montant identique au RMI (454 euros pour un célibataire), le RSA garantira aux titulaires des minima sociaux qu'ils ne perdront pas un euro s'ils retrouvent une activité. Il permettra aussi aux deux millions de travailleurs dits pauvres de cumuler emploi et allocation.

Le RSA chez les champions du RMI

■ Le RSA remplacera officiellement le RMI et l'API (allocation parents isolés) à compter du 1^{er} juin.

La ville de Marseille, championne du nombre d'allocataires est directement concernée par ce nouveau dispositif d'insertion. Avec 37 500 personnes, soit deux tiers des allocataires du RMI des Bouches du Rhône, la cité phocéenne était presque tout naturellement désignée pour servir de laboratoire. Une expérimentation lancée dans 33 départements entre novembre 2007 et mars 2008 - janvier 2008 pour Marseille - qui a précédé l'entrée en vigueur du dispositif sur l'ensemble du territoire.

37 500 allocataires rien qu'à Marseille

Le Conseil Général deviendra dès lors un des grands maîtres d'œuvre de l'insertion. La collectivité, qui a consacré 72 millions d'euros à l'insertion en 2008, sera en effet l'unique responsable des allocataires des minima sociaux. Dans un premier temps, rien ne changera pour ces derniers. Les Rimistes basculeront automatiquement dans le dispositif RSA. Et ce, sans aucune démarche préalable.

MICHEL TACCOLA

en accusation



Marseille. La Chambre régionale des entreprises de propreté du Sud-Est redoute la concurrence «déloyale» des entreprises et associations d'insertion professionnelle, qui pourraient profiter de l'appel d'air du RSA.

« Ils croient qu'on a une serpillière dans la tête »

Marseille

Le RSA casserait-il l'emploi? C'est en tous cas ce que pensent les quarante salariés qui travaillent dans les foyers Adoma (ex-Sonacotra) de Marseille par le biais de sociétés de nettoyage. «On n'a pas été licenciés. Ils ont changé les serrures, sans motif, sans raison. Ils ne voulaient plus qu'on tienne le matériel», s'empare Michel Dramet, l'un des employés aujourd'hui dans la détresse. Même si le ballet des entreprises se disputant le marché était courant, ces salariés avaient eux l'assurance de conserver leur poste quel que soit l'employeur, comme le prévoit l'annexe 7 de la convention collective de la propreté.



Marseille. Nadia Begga fait partie des 40 salariés propulsés selon leur avocat «dans une quatrième dimension juridique».

l'annexe 7. Visiblement, personne ne semble d'accord. Un flou qui précède une bataille juridique au long cours mais sans résultats, au grand désespoir des salariés, qui se sentent abandonnés. «C'est une honte!», tonne Nadia Begga, qui travaille depuis trente ans dans le nettoyage. «Les juges pensent qu'on a une serpillière dans la tête. Ils nous prennent pour des majors et rien parce qu'on est en majorité Maghrébins et Africains».

plé les procédures. Nous avons fait judiciairement tout ce qu'il est possible de faire». Le constat est déroulant. Et malgré tous efforts déployés, le dossier reste au point mort. «À ce jour, les réponses judiciaires ne sont pas là. Pour mes clients, c'est terrible, avec les dettes et les factures qui s'accumulent... Je ne le souhaite même pas à mon pire ennemi.» Un imbroglio judiciaire difficile à avaler pour Nadia Begga: «J'ai l'impression que personne ne veut de ce dossier brûlant chez les juges. Nous avons rencontré le cabinet de Guérini, le cabinet du préfet, Martin Hirsch, l'inspection du travail... et rien ne bouge!»

Pressions politiques

Blaise Mangiavacca, président du syndicat des services à la CFTC, a sa petite idée sur les raisons de cette indifférence. «Je crains que la cour d'appel d'Aix ne soit prisonnière de pressions politiques, voire électorales...», lance-t-il, énigmatique. En tout état de cause, le secteur du nettoyage est pointé du doigt à travers ce dossier. Des pratiques troubles qui pourraient recevoir un coup de balai. «Cette affaire pourrait faire jurisprudence», indique M^e Bernard. «Le seul problème, en ce qui concerne mes clients, c'est que les échéances sont lointaines. Le 23 juin devant le TGI et en fin d'année pour la cour d'appel. La situation s'enlise, rien n'a changé», conclut-il amèrement. À quelques jours de la mise en place en grandes pompes du RSA dans tous les pays, cette déplorable histoire «marque mal».

« Les réponses judiciaires ne sont pas là »

Tout change en novembre 2007, lorsque deux régions de quartier décrochent le marché et ne retiennent pas les salariés. Selon ces derniers, ils auraient été remplacés par des personnes bénéficiaires du RSA (lire ci-contre). Ces régions n'étant pas des entreprises mais des associations d'insertion sociale, elles n'ont pas à verser de salaires. Michel Dosseto, leur avocat, plaide la bonne foi de ses clients: «ce ne sont pas des affameurs. Ils se sont fait ouvrir par l'inspection du travail qui leur a assuré par écrit qu'ils n'étaient pas concernés par

Un pourvoyeur de précarité ?

■ Pas encore entré en vigueur, le Revenu de Solidarité Active divise déjà. Les experts, économistes et autres professionnels de l'insertion mettent en doute son efficacité. Selon un rapport récemment publié, les titulaires du RSA auraient 9% de plus de chances de retrouver un emploi que ceux du RMI. On est loin des 30% annoncés il y a quelques mois par Martin Hirsch. Au demeurant, ils sont nombreux à évoquer la perversité potentielle du dispositif. Dans une tribune, Claude Alphandéry s'interroge ainsi sur la sortie vers un emploi de qualité: «En dépit des intentions louables, il est à craindre que l'on reste durablement prisonnier d'un statut RSA dont la pérennité est certes légitime si l'on ne trouve pas mieux, mais pas enviable», observe-t-il. Le père du RMI redoute que certains employeurs y trouvent «un encouragement à consolider, voire à multiplier les emplois à temps partiel subi», aux salaires plus acceptables, car compensés par le RSA. D'autres, comme Maryse Dumas, secrétaire générale adjointe de la CGT, considèrent que le dispositif ne sert qu'à faire accepter les travailleurs pauvres. Sociologue au CNRS, Noelle Burgis y voit elle «une subvention aux bas salaires».

« Ces sociétés font des marges sur le dos de leurs salariés »

Jointe hier lors d'une interruption de séance au Palais du Luxembourg, Bernadette Dupont s'étonne de la polémique naissante autour du RSA dans le milieu du nettoyage marseillais. Rapporteur du projet de loi sur le Revenu de solidarité active, la sénatrice UMP considère que le dispositif a été créé pour «remettre les gens au travail», et non pas pour attiser la concurrence entre monde marchand et secteur aidé.

« Ils ont perdu le marché car ils devaient être trop gourmands »

Informé de la problématique relative au marché du nettoyage des foyers d'Adoma, elle se demande «au nom de quoi» on accuse le RSA, et préfère renvoyer les entreprises de propreté dans leurs filets. «Ces gens-là font des marges énormes sur le dos de leurs salariés qu'ils payent au ras des pâquerettes. S'ils ont perdu le marché, c'est qu'ils étaient trop gourmands», observe l'élu des Yvelines.



Bernadette Dupont a été rapporteur du projet de loi sur la généralisation du RSA.

SERVICE PHOTO DU SÉNAT

des deux régions d'insertion sociale? Absolument pas, selon la sénatrice. «C'est le jeu de la concurrence, c'est tout», considère-t-elle, soulignant que les entreprises de propreté ne

jouent pas dans la même cour que les associations et les entreprises d'insertion. Au-delà de cette polémique marseillo-marseillaise, Bernadette Dupont défend son bébé: «Le RSA n'est pas distribué en fonction d'un statut. Il dépend des revenus du bénéficiaire et il a justement été pensé pour ces employés qui ne sont pas chers payés.» Sous-entendu ceux des entreprises de propreté. Pour la sénatrice UMP, le but du RSA est «d'inciter les gens à travailler». Contrairement au RMI, dont ses bénéficiaires n'avaient «aucun intérêt à reprendre une activité, car ils perdaient leurs avantages sociaux».

Faire baisser le nombre de pauvres en France

L'autre ambition de Martin Hirsch est de faire baisser le nombre de pauvres en France. Ils seraient plus de sept millions aujourd'hui. Le Haut Commissaire aux solidarités actives affiche l'objectif de réduire ce nombre de deux millions, d'ici 2012.

G.D.